

---

**JOURNAUX**  
DU  
**CONSEIL LÉGISLATIF**  
**VOLUME LXX**

---

**JOURNAUX**  
DU  
**CONSEIL LÉGISLATIF**  
DE LA  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**PREMIÈRE SESSION DE LA DIX-NEUVIÈME LÉGISLATURE**

---

---

**VOLUME LXX**

---

---



---

**L'HONORABLE M. ESIOFF-LÉON PATENAUDE**  
LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

---

QUÉBEC  
IMPRIMÉ PAR LA CIE DE L'ÉVÉNEMENT

---

1936

# JOURNAUX

DU

# CONSEIL LÉGISLATIF

---



## PROCLAMATIONS

---

CANADA,  
Province de Québec.  
[L. S.]

ES.-L. PATENAUDE

*GEORGE V, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la foi, empereur des Indes:—*

A Nos aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la Province de Québec, ainsi qu'à tous ceux que les présentes peuvent concerner,

SALUT.

**A**TTENDU, que le dix-huit mai 1935, il Nous a plus de proroger la législature de la province de Québec *sine die*;

ATTENDU que, sur l'avis du Conseil exécutif de la province de Québec, Nous avons depuis jugé à propos de dissoudre la législature de ladite province;

A CES CAUSES, Nous dissolvons par les présentes ladite législature de la province de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles fait apposer le grand sceau de Notre province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'Honorable M. ESIOFF-LÉON PATENAUDE, membre de Notre Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

En l'Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de QUÉBEC, ce TRENTIÈME jour d'OCTOBRE, en l'année mil neuf cent trente-cinq de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-sixième année.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

CANADA,  
Province de Québec.  
[L. S.]

ES.-L. PATENAUDE

*GEORGE V, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la foi, empereur des Indes:—*

A tous ceux qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner,

SALUT.

**A**TTENDU que c'est Notre Désir et Notre bon plaisir de rencontrer aussitôt que possible le peuple de la province de Québec et d'obtenir son avis exprimé en parlement;

A CES CAUSES, Nous faisons connaître par les présentes que, sur l'avis du Conseil exécutif de la province de Québec, Nous avons ce jour donné des ordres pour l'émission de brefs d'élection en due forme afin de

constituer une nouvelle assemblée législative de ladite Province, lesquels brefs d'élection seront tous datés du TRENTE OCTOBRE 1935 et devront être rapportés le SEPTIÈME jour de JANVIER 1936, la présentation des candidats à l'élection devant avoir lieu et se faire le DIX-HUIT NOVEMBRE 1935, excepté dans les districts électoraux de Charlevoix-et-Saguenay, de Gaspé-Nord, de Gaspé-Sud et des Iles-de-la-Madeleine, où la date de la présentation des candidats et celle du scrutin seront fixées conformément à l'article 184 de la Loi électorale de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles fait apposer le grand sceau de Notre province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'Honorable M. ESIOFF-LÉON PATENAUDE, membre de Notre Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de ladite Province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à QUÉBEC, ce TRENTE OCTOBRE, l'an de grâce mil neuf cent trente-cinq et de Notre Règne le vingt-sixième.

Par ordre.

Le greffier de la couronne en chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

CANADA,  
Province de Québec.  
[L. S.]

ES.-L. PATENAUDE

*GEORGE V, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la foi, empereur des Indes:—*

A tous ceux qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner,

SALUT.

**A**TTENDU que c'est Notre désir et Notre bon plaisir de rencontrer aussitôt que possible le peuple de la province de Québec et d'obtenir son avis exprimé en parlement;

A CES CAUSES, sur l'avis du Conseil exécutif de la province de Québec, Nous convoquons par les présentes une nouvelle législature de la Province pour le sept janvier 1936 et mandons et ordonnons à ses membres de s'assembler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles fait apposer le grand sceau de Notre province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'Honorable M. ESIOFF-LÉON PATENAUDE, membre de Notre Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce TRENTE OCTOBRE, l'an de grâce mil neuf cent trente-cinq et de Notre règne le vingt-sixième.

Par ordre.

Le greffier de la couronne en chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

CANADA,  
Province de Québec.  
[L. S.]

ES.-L. PATENAUDE

*GEORGE V, par la grâce de Dieu Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—*

A nos très aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec,

SALUT.

**A**TTENDU que la législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le sept janvier 1936, mais que, pour diverses considérations, Nous avons, sur l'avis du Conseil exécutif de ladite province, jugé à propos de la proroger jusqu'à une date indéterminée;

A CES CAUSES. Nous vous faisons maintenant savoir que vous êtes dispensés de vous réunir le sept janvier 1936 et Nous prorogeons par les présentes ladite législature de la province de Québec jusqu'à une date indéterminée.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec: TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. ÉSIOFF-LÉON PATENAUDE, membre de Notre Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre Hôtel du gouvernement, à Québec, ce VINGT-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE, l'an de grâce mil neuf cent trente-cinq, et de Notre règne le vingt-sixième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

CANADA,  
Province de Québec.  
[L. S.]

ES.-L. PATENAUDE

*ÉDOUARD VIII, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la foi, empereur des Indes:—*

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec,

SALUT.

**A**TTENDU que, pour diverses considérations, il est à propos de convoquer la Législature de la province de Québec pour l'expédition des affaires, Nous vous convoquons par les présentes pour le VINGT-QUATRE MARS prochain, et en conséquence, vous mandons et ordon-

nons de vous assembler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec, pour y expédier les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles fait apposer le grand sceau de Notre province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'Honorable M. ESIOFF-LÉON PATENAUDE, membre de Notre Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de ladite Province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce VINGT ET UNIÈME jour de FÉVRIER, l'an de grâce mil neuf cent trente-six et de Notre règne le premier.

Par ordre.

Le greffier de la couronne en chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

---

**JOURNAUX**  
DU  
**CONSEIL LÉGISLATIF**  
DE LA  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

---

MARDI LE 24 MARS 1936

**L**E mardi vingt-quatrième jour de mars, dans la première année du règne de Notre Souverain Seigneur Edouard VIII, par la grâce de Dieu, roi de Grande Bretagne et d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes, à la première session de la dix-neuvième législature de la Province de Québec, convoquée ce jour.

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

*Bryson,  
Bullock,  
Carrel,  
Chapais,  
Choquette,  
Daniel,  
Grothé,  
Kelly,  
Lemieux,*

*Létourneau,  
Marchand,  
Martin,  
Moreau,  
Nicol,  
Ouellet,  
Roy,  
Scott,  
Simard.*

A trois heures de l'après-midi, l'honorable M. Esioff-Léon Patenaude, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ayant pris place sur le trône, l'honorable orateur dit: "Gentilhomme Huissier à la verge noire,

rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Et l'Assemblée législative étant venue,  
L'honorable orateur du Conseil législatif dit:

*Honorables messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

L'honorable lieutenant-gouverneur ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer la présente législature de la province de Québec avant qu'un orateur pour l'Assemblée législative ait été choisi suivant la loi; mais quand ce choix sera fait, l'honorable lieutenant-gouverneur expliquera les motifs de la convocation de la présente législature.

L'Assemblée législative s'en va et il plaît à l'honorable le lieutenant-gouverneur de se retirer.

A trois heures et demie de l'après-midi, l'honorable M. Esioff-Léon Patenaude, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ayant pris place sur le trône, l'honorable orateur dit: "Gentilhomme Huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Et l'Assemblée législative étant venue,  
L'honorable M. Lucien Dugas, dit:

*Monsieur le lieutenant-gouverneur,*

L'Assemblée législative m'a choisi pour son orateur, bien que je ne me sente pas très qualifié pour remplir le poste important auquel elle m'a appelé.

Si, dans l'exercice des fonctions de ma charge, il m'arrive de commettre quelque erreur, je désire que ce soit à moi que l'on impute cette erreur et non à la Chambre dont je suis le serviteur.

Et afin que l'Assemblée législative soit à même de se mieux acquitter de ses devoirs envers son Souverain et son pays; je réclame de sa part tous les droits et tous les privilèges qui ne peuvent lui être contestés; spécialement, je demande qu'elle jouisse de la liberté de discussion, qu'elle ait accès auprès de Votre personne en temps opportun, et que vous veuillez bien interpréter favorablement ses délibérations et ses actes.

---

L'honorable orateur du Conseil législatif dit alors :

*Monsieur l'Orateur,*

Je suis chargé par l'honorable lieutenant-gouverneur de vous exprimer l'entière confiance de Sa Majesté dans vos talents, dans votre intelligence et dans votre aptitude à remplir les importants devoirs du haut poste d'orateur de l'Assemblée législative auquel vous avez été élu, et de vous informer que Sa Majesté vous reconnaît pour orateur de la Chambre de l'Assemblée législative.

Je suis aussi chargé de vous assurer que l'Assemblée législative aura libre accès auprès de l'honorable lieutenant-gouverneur en temps opportun et qu'il interprètera toujours de la manière la plus favorable ses délibérations ainsi que vos paroles et vos actes.

Alors il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant à l'adresse des deux Chambres :

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Vous ne sauriez commencer vos travaux législatifs sans évoquer un instant le souvenir ému du bon Roi George V, qui, pendant vingt-cinq années, présida aux destinées de l'Empire Britannique. Nulle part, la mort de ce souverain n'a laissé des regrets plus vifs que dans la province de Québec, où chacun avait appris à l'aimer et à voir en lui le monarque constitutionnel, gardien de nos libertés. Aussi, offrons-nous de nouveau à Sa Majesté Édouard VIII, en même temps que nos profondes sympathies, l'hommage de notre attachement à la Couronne. Nous lui souhaitons un règne heureux sur le trône illustré par les siens, un règne marqué par la paix et la bonne entente parmi tous ses peuples.

L'année 1935 a certes été témoin d'une amélioration de la situation économique, mais le chômage est encore un des problèmes redoutables que les gouvernements ont à résoudre. Un nationalisme outrancier ne l'entretient-il pas, parmi les peuples de la terre, en élevant des barrières qui rendent parfois très difficiles les échanges internationaux, source d'activité commerciale et industrielle ?

Le gouvernement veut, de concert avec les autorités fédérales et municipales, s'efforcer de soulager la misère des chômeurs. Si le temps n'est pas encore arrivé de mettre fin au système des secours directs, le gouvernement fera tous les sacrifices que lui permettra l'état des finances de la province, afin de donner du travail à ceux qui en demandent et sont disposés à s'y livrer.

L'année écoulée a laissé un déficit, moins considérable, toutefois, que celui de l'année précédente. Tous les pays et toutes les provinces du Canada subissent la même épreuve, et sont même plus frappés que nous. Le déséquilibre budgétaire est causé dans le monde entier par la diminution des revenus et l'aggravation des sacrifices qu'il faut s'imposer pour soulager la misère.

Le gouvernement ne croit pas pouvoir promettre un excédent des recettes sur les dépenses, cette année non plus, mais il pratiquera la plus stricte économie et n'imposera aucune taxe supplémentaire, car il estime que le fardeau des impôts est déjà suffisamment lourd et que toute charge nouvelle serait de nature à arrêter le retour à la prospérité normale.

Jusqu'à ce jour, la province n'a pas cru devoir se prévaloir de la loi fédérale relative à la pension de vieillesse. L'on estimait que nos admirables institutions d'assistance publique, secondées par notre population, résoudraient la question. Mais la misère des temps a trompé nos espérances, et le gouvernement vous priera d'adopter une loi qui permettra à la province de participer au système fédéral de pension de vieillesse.

Le gouvernement vous priera également, afin d'assurer le respect du dimanche, qui est la base des sociétés véritablement chrétiennes, et à la suite d'un jugement récent de la Cour d'Appel, d'annuler toute exception qui existe dans nos lois en faveur d'une classe de nos concitoyens.

Pour vivre et grandir, notre classe agricole a besoin d'un système de crédit large et facile. La loi fédérale, dans sa conception, a été un effort généreux. Québec s'y est promptement associée, et seule, de toutes les provinces canadiennes, pour aider les cultivateurs et favoriser les prêts, elle a assumé partie des intérêts. Il est encore possible de faire mieux. Et le gouvernement, sans être réfractaire à un système de prêt provincial, malgré les objections que celui-ci peut présenter, est cependant prêt à étudier ce système et à en faire l'essai, si le prêt fédéral ne peut être rendu plus facile. Le gouvernement, en collaboration avec le Dominion, croit cependant que le crédit agricole fédéral peut être amélioré à l'avantage des cultivateurs. En outre de la partie de l'intérêt que la province assume, soit l'excédent de 3%, le gouvernement vous demandera de l'autoriser à payer partie du fonds d'amortissement des prêts, à faciliter la recherche et l'établissement des titres et à permettre aux emprunteurs de gager et hypothéquer, de préférence, à d'autres gages et hypothèques, leurs biens meubles et immeubles, de manière à augmenter notablement le pourcentage de l'emprunt autorisé par la loi fédérale. Québec sera ainsi dans une position infiniment préférable à toutes les provinces sœurs, et nos cultivateurs auront un avantage qu'ils ne sauraient manquer d'apprécier.

Il est un groupe de notre province qui doit retenir l'attention bienveillante du gouvernement. L'on se doit en effet de répondre à l'appel

des jeunes. Au sortir des écoles, ils sont inquiets de l'avenir et se demandent vers où se diriger. Un bureau, mettant en rapport direct employeurs et employés, faciliterait, il semble, l'obtention du travail aux jeunes et aiderait à la solution de ce problème. C'est la volonté du gouvernement de vous demander de créer ce bureau.

Des conférences ont eu lieu à Ottawa, dernièrement, au cours desquelles on a discuté des amendements à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Les pourparlers ne sont pas encore terminés, mais le gouvernement ne consentira à aucun amendement qui ne soit soumis, au préalable, à la Législature et n'ait reçu son approbation.

Le traité récemment conclu entre le Canada et les États-Unis va ouvrir à nos cultivateurs un marché pour leurs produits agricoles. Afin de faciliter l'écoulement de ces produits dans la république voisine, le gouvernement vous priera de pourvoir à la nomination d'un agent commercial et agricole aux États-Unis.

Au cours de la dernière session, et à l'issue d'un grand congrès tenu à Québec, la Législature a voté une somme considérable pour venir en aide à la colonisation. Cette aide a été efficace, et le ministère de la colonisation, secondé par nos sociétés diocésaines, a dirigé des milliers de colons vers nos centres de colonisation. Le gouvernement se propose de donner toute l'ampleur possible à ce mouvement de retour à la terre. Il n'épargnera aucun sacrifice pour assurer le succès de nos centres de colonisation anciens et nouveaux.

Le gouvernement a également étendu sa sollicitude aux pêcheurs. Huit entrepôts frigorifiques ont été construits, et des primes généreuses ont été accordées aux pêcheurs, afin de leur permettre de construire des bateaux de pêche et de se procurer les agrès nécessaires.

Il me fait grand plaisir de vous signaler les progrès considérables réalisés par les arts domestiques, cette belle industrie québécoise.

Le gouvernement entend également continuer vigoureusement, pour le bénéfice de nos cultivateurs, sa politique de drainage des terres et d'amendements calcaires.

Le gouvernement a aussi continué d'aider l'industrie de l'élevage des animaux à fourrure, si importante chez nous. Le service provincial, avec sa ferme expérimentale et son laboratoire, a considérablement favorisé l'avancement et la protection des élevages.

Au cours de l'année écoulée, l'industrie minière a progressé d'une façon très satisfaisante. La production des nouvelles mines métalliques de l'ouest de la province s'est fortement accentuée. L'exploitation du sous-sol de cette région a fourni de l'emploi à un grand nombre d'ouvriers, en ces années dernières, et cela a contribué à l'essor général des affaires.

Les résultats favorables des travaux entrepris pour la découverte des mines en ce vaste territoire nous donnent lieu d'espérer que l'on mettra en œuvre d'autres sources de richesse dont bénéficiera toute la

population. L'on continuera à assurer les moyens propres à faciliter la recherche de nouvelles mines.

L'an dernier, la Législature a adopté trois lois importantes pour régler le régime de l'électricité dans la province. Le gouvernement a choisi, parmi nos experts les mieux versés dans les connaissances indispensables à l'organisation et à l'exploitation de systèmes de production et de vente d'énergie électrique, trois de nos concitoyens les plus distingués. Ils ont commencé leurs travaux, et l'on croit que, grâce à leurs efforts et à la coopération de tous les intéressés, la province jouira de tous les avantages qu'on est en droit d'attendre de nos immenses richesses hydro-électriques.

Le gouvernement se propose tout particulièrement de généraliser l'électrification de nos campagnes, en mettant le plus généreusement possible à la disposition des municipalités les octrois dont il peut gratifier, en vertu d'une de ces lois, les conseils municipaux qui désirent promouvoir chez eux l'utilisation de l'électricité sur les fermes. Déjà un grand nombre de municipalités ont demandé l'établissement et le prolongement de réseaux d'électricité sur leurs territoires. Les divers organismes qui sont chargés de la mise en vigueur de ces lois consacreront toute l'attention possible à l'étude de ces requêtes et de celles qui seront présentées à l'avenir.

Le système des contrats collectifs, approuvé par les plus hautes autorités civiles et religieuses de la province, se généralise. Environ 65 de ces contrats sont en vigueur, et le relèvement des salaires qui s'en est suivi se chiffre par au delà de huit millions de piastres. 135,000 ouvriers en ont bénéficié. L'expérience est toute fois nouvelle. Il est opportun d'y apporter beaucoup de soin et de prudence, car il est des limites que l'État ne saurait franchir.

L'étude de ces projets de loi exigera de vous tout le travail et toute l'application que, je le sais, vous voudrez leur consacrer. Ces lois sont importantes et contribueront au progrès de la province, au retour à une vie économique plus stable et au bonheur de notre population.

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Il vous incombera de voter les crédits nécessaires pour le prochain exercice. Les comptes publics du dernier exercice vous seront soumis.

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Je prie la Divine Providence de vous éclairer et de bénir vos travaux au cours de cette session que j'ai l'honneur d'inaugurer au nom de Sa Majesté le Roi.

Alors l'Assemblée législative s'en va et il plait à l'honorable lieutenant-gouverneur de la Province de se retirer.

L'honorable M. *Emile Moreau* se présente à la barre de la Chambre et remet au gentilhomme huissier à la verge noire sa commission sous le grand sceau l'appelant au Conseil législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la verge noire ayant remis cette commission à l'honorable orateur, celui-ci dit :

“Faites entrer l'honorable conseiller,”

Alors ledit honorable M. *Emile Moreau*, accompagné des honorables MM. Nicol et Bryson, s'avance près du bureau et l'honorable orateur ayant transmis la commission au greffier de la Chambre, celui-en fait la lecture comme suit :

CANADA  
Province de Québec  
(L. S.)

E.-L. PATENAUDE.

*GEORGE V*, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable M. *Emile Moreau*, de Roberval.

SALUT.

Sachez que, tant à cause de la foi et de la confiance que Nous avons spécialement placées en vous qu'en vue de profiter de vos avis et de votre assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent concerner la condition et la protection de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de ladite province et que Nous vous nommons pour y représenter la division de Lauzon, en remplacement de l'honorable J.-E. Roberge, décédé.

Nous vous enjoignons, à vous ledit honorable M. *Emile Moreau*, nonobstant tous empêchements et toutes raisons, de vous trouver et de siéger au Conseil législatif de Notre province de Québec dans quelque temps et en quelque lieu que la législature de ladite province soit convoquée ou tienne ses séances,—ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

TEMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. *ESIOFF-LEON PATENAUDE*, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce sixième jour de juin, l'an de grâce mil neuf cent trente-cinq et de Notre règne le vingt-sixième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec.

L.-P. GEOFFRION.

Après quoi, le greffier déclare que ledit honorable M. *Emile Moreau* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis ledit honorable M. *Emile Moreau* s'avançant vers l'honorable orateur, celui-ci descend un degré lui donne la main et dit:

"Je vous félicite de votre nomination. Veuillez prendre séance."

L'honorable M. *Nicol* présente un bill (A) concernant l'agriculture. Ledit bill est lu une première fois *proforma*.

L'honorable orateur rapporte le discours que l'honorable lieutenant-gouverneur a prononcé du trône.

Ce discours est alors lu par le greffier.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que le discours de l'honorable lieutenant-gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Résolu que la prise en considération du discours du trône ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 2 h. 30 après-midi.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que tous les conseillers présents durant la présente session composent une commission pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis à ladite commission de s'assembler dans cette Chambre quand elle le jugera nécessaire.

L'honorable orateur présente à la Chambre un message de l'honorable lieutenant-gouverneur transmettant le rapport de l'imprimeur du Roi.

---

Ledit message est lu comme suit :

E.-L. PATENAUDE.

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet au Conseil législatif de cette province le rapport de l'imprimeur du Roi indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits statuts.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, le 24 mars, 1936.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI 25 MARS 1936.

(Séance à 2 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Bullock,*  
*Carrel,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Daniel,*  
*Grothé,*  
*Kelly,*  
*Lemieux,*  
*Létourneau,*

*Marchand,*  
*Martin,*  
*Moreau,*  
*Nicol,*  
*Ouellet,*  
*Roy,*  
*Scott,*  
*Simard,*  
*Thériault.*

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Martin*:

N° 1—Ville de Lachute;

N° 2—La ville Laval des Rapides;

N° 3—Commissaires d'écoles Notre-Dame de Liesse;

N° 4—Three Rivers Grain Elevator Company, Limited.

Par l'honorable M. *Scott*:

N° 5—Christine & Florence Fraser Bryce;

N° 6—Corporation of the Town of Mount Royal;

N° 7—The Town of Hamsptead.

Par l'honorable M. *Daniel*:

N° 8—De la Cité de Joliette.

Par l'honorable M. *Roy*:

N° 9—Séminaire de Québec;

N° 10—Corporation du Comté de Témiscouata.

Par l'honorable M. *Grothé*:

N° 11—Beauharnois Light Heat & Power Company;

N° 12—John McLean Chamard;

N° 13—Verchères, Chambly & Laprairie Tramways Company.

Par l'honorable M. *Kelly*:  
N° 14—Gabriel Vallerand et autres.

Par l'honorable M. *Thériault*:  
N° 15—La corporation de la ville de LaTuque.

Par l'honorable M. *Marchand*:  
N° 16—Boiler Inspector Association of The Province of Quebec;  
N° 17—Elphège Marier et autre.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est  
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle  
soit ajournée à demain à 11 heures A.M.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est  
Ordonné qu'il soit nommé une commission des Règlements et que  
cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Bullock,*  
*Champagne, Chapais, Choquette, Du Tremblay, Garneau, Laferté, Lemieux,*  
*Nicol, Roy et Thériault.*

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est  
Ordonné que les honorables MM. *Bryson, Garneau, Grothé, Létour-*  
*neau, Marchand, Martin, Moreau, Nicol, Ouellet, Roy et Scott* forment  
une commission pour surveiller les impressions de cette Chambre pen-  
dant cette session.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est  
Ordonné qu'il soit nommée une commission permanente avec ins-  
tructions de s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la  
publication des débats du Conseil législatif et de faire rapport de temps à  
autre à cette Chambre, et que cette commission soit composée des hono-  
rables MM. *Bryson, Bullock, Carrel, Champagne, Choquette, Daniel,*  
*Girouard, Grothé, Laferté, Lemieux, Létourneau, Moreau, Nicol et Ouellet.*

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est  
Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente pour aider  
l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les inté-  
rêts du Conseil législatif sont en cause, et pour agir au nom du Conseil  
législatif comme membres de la commission mixte des deux Chambres,  
chargée d'administrer cette bibliothèque, et que ladite commission soit  
composée des honorables MM. *Bryson, Chapais, Choquette, Daniel,*  
*Girouard, Kelly, Nicol et Simard.*

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif relatifs à la présente session et pour faire rapport sur iceux et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Champagne, Chapais, Du Tremblay, Garneau, Kelly, Laferté, Nicol et Scott.*

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission des bills privés avec pouvoir de délibérer et de faire enquête sur toutes les questions qui lui seront renvoyées, de faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces questions et de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin et que cette commission, soit composée des honorables MM. *Bryson, Bullock, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Daniel, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Grothé, Kelly, Laferté, Lemieux, Létourneau, Marchand, Martin, Moreau, Nicol, Ouellet, Roy, Scott, Simard et Thériault.*

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente des chemins de fer avec pouvoir de faire enquête et rapport sur tous bills ou sur toutes questions ayant trait à la constitution en corporation des compagnies de chemin de fer et de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Bullock, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Daniel, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Grothé, Kelly, Laferté, Lemieux, Létourneau, Marchand, Martin, Moreau, Nicol, Ouellet, Roy, Scott, Simard et Thériault.*

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente avec pouvoir de faire enquête et rapport sur tous bills ou sur toutes questions d'un caractère public ayant trait au Code Civil, au Code de procédure Civile, au Code municipal et aux articles des Statuts refondus et sur tous les sujets qui lui seront renvoyés, de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Bullock, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Daniel, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Grothé, Kelly, Laferté, Lemieux, Létourneau, Marchand, Martin, Moreau, Nicol, Roy, Scott, Simard et Thériault.*

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de l'honorable lieutenant-gouverneur prononcé du trône, à l'ouverture de la session, il est—

Proposé par l'honorable M. *Moreau*, secondé par l'honorable M. *Carrel* que l'adresse suivante soit votée et présentée à l'honorable lieutenant-gouverneur :

*A l'honorable lieutenant-gouverneur de la province de Québec.*

Nous, les membres du Conseil législatif de la province de Québec, réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il vous a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

L'honorable M. *Thériault* ajourne le débat.

Message de l'Assemblée législative.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, 25 mars 1936.

Ordonné, Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant Leurs Honneurs que cette Chambre a voté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi Édouard VIII, pour lui exprimer le regret profond et sincère éprouvé par cette Chambre à l'occasion du décès de notre regretté souverain George V, et priant Leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre au sujet de ladite adresse.

Attesté, L.-P. GEOFFRION,  
G. A.-L.

*A Sa Très Excellente Majesté le Roi,*

*Très Gracieux Souverain,*

Nous, fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté,

l'Assemblée législative de la Province de Québec, réunis en Parlement, prions Votre Majesté de bien vouloir agréer l'expression de la vive douleur que nous a causée la mort de notre souverain bien-aimé, George V.

Votre illustre père a honoré la plus haute fonction en s'appliquant durant tout son règne à servir la paix et la justice sociale, et en faisant preuve d'un réel attachement envers les humbles et les déshérités.

Il avait conquis un titre spécial à notre affection en venant, alors qu'il était Prince de Galles, s'associer à la célébration du troisième cente-

naire de la fondation de Québec, et dire hautement tout le prix qu'il attachait aux origines française du Canada.

En maintes circonstances il s'est plu à témoigner à notre pays un véritable dévouement.

Notre province a pour devise de se souvenir.

Nous prenons part au grand deuil de Votre Majesté, et nous demandons respectueusement la permission d'offrir notre sympathie à Sa Majesté la Reine Marie, ainsi qu'à tous les membres de la famille royale.

Il nous est d'autant plus agréable de saluer l'avènement de Votre Majesté au Trône de vos ancêtres que, fidèle à une auguste tradition, vous êtes déjà venu, à plusieurs reprises, prendre contact avec notre population.

Vous avez pu ainsi constater l'attachement que nous gardons à la Couronne britannique et qui nous porte à souhaiter à Votre Majesté un long et fructueux règne.

Sur motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné. Que ledit message, soit pris en considération maintenant.

L'honorable M. *Nicol*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, propose :

Que l'adresse de l'Assemblée législative à Sa Très Excellente Majesté le Roi à l'occasion de la mort de Notre Souverain le Roi George V, et de l'accession du roi Édouard VIII au trône, reçoive l'assentiment de cette Chambre et que le blanc laissé dans cette adresse soit rempli en y insérant les mots "le Conseil législatif et" la question de concours étant mise elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative l'informant que cette Chambre a donné son assentiment à ladite adresse.

Sur motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ladite adresse soit signée par l'honorable Orateur de cette Chambre de la part du Conseil législatif.

L'honorable M. *Nicol*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, propose qu'un humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, comme suit :

A Son Honneur,

L'honorable Ésiouff-Léon Patenaude,

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil législatif de la province de Québec, réunis en législature provinciale, avons résolu

de présenter une adresse à Sa Gracieuse Majesté le Roi, pour lui exprimer le chagrin profond et universel du peuple de la province à l'occasion de la mort de feu Notre Souverain Lord le Roi George V, et pour lui faire part de nos félicitations à l'occasion de son accession au trône.

Nous demandons qu'il soit permis de prier Votre Honneur de vouloir bien transmettre ladite adresse à Son Excellence le très honorable Baron Tweedsmuir d'Elsfield, Gouverneur-Général du Canada, le priant de la faire parvenir à Sa gracieuse Majesté le Roi.

Et la question de concours étant mise, elle est  
*Résolu*, dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative l'informant que cette Chambre a voté ladite adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur pour laquelle elle demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable président présente au Conseil législatif un rapport du greffier du Conseil législatif contenant les noms des membres du Conseil législatif qui ont prêté le serment d'allégeance à Sa Majesté le Roi Édouard VIII, ce rapport se lisant comme suit:

Québec, le 25 mars 1936.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint une liste des membres du Conseil législatif qui ont prêté le serment d'allégeance à Sa Majesté le Roi Édouard VIII.

Agréé, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

R.-A. BENOIT,

*Greffier du Conseil législatif.*

Les honorables Messieurs *George Bryson,*  
*Thomas Chapais,*  
*Ernest Choquette,*  
*G.-A. Simard,*  
*John Hall Kelly,*  
*Frank Carrel,*  
*Médéric Martin,*  
*Louis Létourneau,*  
*R.-O. Grothé,*  
*Jacob Nicol,*

*J.-F. Daniel,  
J.-C.-E. Quellet,  
A.-V. Roy,  
W.-S. Bullock,  
J.-V. Marchand,  
Gordon W. Scott,  
Gustave Lemieux,  
Hector Laferté,  
Emile Moreau,  
Elisée Thériault.*

Ordonné que ce rapport soit déposé sur la table.

Sur la motion de M. Nicol il est  
Ordonné que la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 26 MARS 1936

(Séance à onze heures avant-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

Les Honorables Messieurs:

<i>Bullock,</i>	<i>Marchand,</i>
<i>Carrel</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Moreau,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Ouellet,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Lemieux,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Létourneau,</i>	

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

N° 1—Corporation de la ville de Lachute, demandant des amendements à sa charte;

N° 2—Loi amendant la charte de Laval-des-Rapides;

N° 3—De la commission scolaire de la Côte Notre-Dame de Liesse demandant une loi décrétant que les dispositions de la loi qui oblige les municipalités scolaires catholiques à certains remboursements de la taxe neutre;

N° 4—Three Rivers Grain & Elevator Co. Ltd, demandant la ratification de certains règlements et résolutions passées par le Conseil de la cité de Trois-Rivières;

N° 5—Christine Fraser Bryce & Muriel Florence Bryce demandant une loi pour légaliser et valider un acte de vente;

N° 6—Corporation of the Town of Mount-Royal, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

N° 7—The Town of Hampstead, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

N° 8—De la cité de Joliette, demandant une loi ratifiant un règlement du conseil de la cité;

N° 9—Du Séminaire de Québec, demandant une loi, permettant de distraire, pour fins municipales et scolaires certains lots de terre;

N° 10—De la Corporation du comté de Témiscouata, demandant de diviser le comté en deux, pour fins municipales;

N° 11—Beauharnois Light, Heat & Power Company, demandant des amendements à son acte d'incorporation de la compagnie;

N° 12—John McLean Chamard, demandant une loi autorisant le Collège des Chirugiens-Dentistes à l'admettre au nom de ses membres après examens;

N° 13—Verchères, Chambly and Laprairie Tramways Company, demandant une loi amendant sa charte;

N° 14—Gabriel Vallerand et autres, demandant une loi aux fins de constituer en corporation, sous le nom de ville du Lac Saint-Joseph, certaine partie du territoire de la municipalité de Sainte-Catherine de Fossambault;

N° 15—De la ville de La Tuque, demandant des amendements à sa charte et de ratifier son règlement municipal N° 229;

N° 16—Boiler Inspector of The Province of Quebec Inc., demandant une "Loi constituant en corporation les inspecteurs d'appareils sous pression";

N° 17—Elphège Marier et autre, demandant une loi concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier;

Sur la motion de l'honorable *M. Nicol*, il est :

Proposé que le nom de l'honorable *M. Simard* soit ajouté à la liste des honorables membres qui ont été choisis hier pour faire partie du comité de la salle de lecture et des débats.

La question d'agrément étant posée, la chambre y acquiesce.

L'honorable *M. Choquette*, de la commission des règlements, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

## CONSEIL LÉGISLATIF

### BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 26 mars 1936.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport:—

L'honorable *M. Choquette* a été nommé président et votre commission recommande que son quorum soit réduit à trois membres.

Le tout respectueusement soumis,

ERNEST CHOQUETTE,  
Président.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Kelly*, présente le premier rapport de la commission  
des chemins de fer.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### COMMISSION DES CHEMINS DE FER

Ce 26 mars 1936.

La commission des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce  
qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Kelly* a été nommé président de cette commission,  
et votre commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses  
membres.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN HALL KELLY,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Choquette* présente le premier rapport de la commis-  
sion de législation.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### BUREAU DE LA COMMISSION DE LÉGISLATION

Ce 26 mars 1936.

La commission de législation, nommée avec pouvoir de s'enquérir  
et faire rapport de tous les bills ou matière d'une nature publique ayant  
trait aux Code civil, Code de procédure civile, Code municipal et aux  
articles des Statuts refondus, et de toutes telles matières et choses qui  
y seront renvoyées, a l'honneur de présenter son premier rapport.

---

L'honorable M. *Champagne* a été nommé président de cette commission.

La commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout humblement soumis.

E. CHOQUETTE,

Président,  
*pro tem.*

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Kelly*, présente le premier rapport de la commission des comptes contingents.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### COMMISSION DES COMPTES CONTINGENTS

Ce 26 mars 1936.

La commission des comptes contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Du Tremblay* a été nommé président de cette commission.

La commission recommande que le quorum soit fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN HALL KELLY,

Président,  
*pro tem.*

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Simard* présente le premier rapport de la commission de la salle de lecture.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

---

**CONSEIL LÉGISLATIF.****COMMISSION DE LA CHAMBRE DE LECTURE**

Ce 26 mars 1936.

La commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif a l'honneur de présenter ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Simard* a été nommé président de cette commission. Le quorum de la commission a été fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

G.-E. SIMARD,  
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Laferté* présente le premier rapport de la commission des bills privés.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

**CONSEIL LÉGISLATIF****COMMISSION DES BILLS PRIVÉS**

Ce 26 mars 1936.

La commission des bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Laferté* a été nommé président et la commission recommande que le quorum soit réduit à neuf de ses membres.

Le tout humblement soumis.

HECTOR LAFERTÉ,  
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Laferté*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est  
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi le 15 avril, à 3 h. 30 après-midi.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau la liste des membres du Conseil législatif qui ont remis entre les mains du greffier une nouvelle déclaration de qualification conformément à la règle 91.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau un état des déboursés du Conseil législatif depuis sa dernière vérification.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit état soit renvoyé à la commission des comptes contingents.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat sur la motion proposant une adresse en réponse au discours du trône. L'honorable M. *Thériault* et il est suivi par l'honorable M. *Kelly*.

L'honorable M. *Ouellet* ajourne le débat, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

A 2 h. 30, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Ouellet* reprend le débat, suivi par l'honorable M. *Nicol*, il est

Proposé par l'honorable M. *Moreau*, secondé par l'honorable M. *Carrel*, et—

Résolu sur division que l'adresse suivante soit votée et présentée à l'honorable lieutenant-gouverneur.

*A l'honorable lieutenant-gouverneur de la province de Québec.*

Nous, les membres du Conseil législatif de la province de Québec, réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il vous a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, secondé par l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ladite adresse soit grossoyée et signée par l'honorable orateur de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, secondé par l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ladite adresse soit présentée à l'honorable lieutenant-gouverneur par l'honorable orateur et ceux des membres du conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne

---

MERCREDI LE 15 AVRIL 1936

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

*Bullock.*

*Carrel,*

*Champagne.*

*Chapais,*

*Choquette,*

*Daniel,*

*Du Tremblay,*

*Grothé,*

*Kelly,*

*Lemieux,*

*Marchand,*

*Moreau,*

*Nicol,*

*Ouellet,*

*Roy,*

*Scott,*

*Simard,*

*Thériault.*

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Lemieux* :

No 18.—De la Ville de Châteauguay.

No 19.—De Joseph-P. Desjardins et autres.

Par l'honorable M. *Bullock* :

No 20.—De la Cité de Granby.

Par l'honorable M. *Chapais* :

No 21.—Du Conseil Armorial de Québec.

Par l'honorable M. *Nicol* :

No 22.—De la Ville de Magog.

Par l'honorable M. *Daniel* :

No 23.—Des Commissaires d'écoles de la municipalité de la Ville de Donnacona.

No 24.—De la corporation municipale de la Ville de Donnacona.

---

Par l'honorable M. *Thériault*:

No 25.—De la corporation de Victoriaville.

No 26.—Corporation Municipale du village de Val d'Or et autres.

Par l'honorable M. *Kelly*:

No 27.—Des Syndics Apostoliques des Frères Mineurs ou Franciscains.

Par l'honorable M. *Champagne*:

No 28.—De la Commission des écoles catholiques de Verdun.

Par l'honorable M. *Moreau*:

No 29.—John Lapierre et autres.

Par l'honorable M. *Du Tremblay*:

No 30.—De Harry Bell Montizambert et autres.

Par l'honorable M. *Grothé*:

No 31.—De la cité de Montréal.

No 32.—De l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal.

Par l'honorable M. *Marchand*:

No 33.—De Eugène Labelle et autres.

No 34.—De la Cité de Verdun.

Par l'honorable M. *Scott*:

No 35.—De Stella Frances Langan et autres.

Par l'honorable M. *Carrel*:

No 36.—De Georges Boisvert et autres.

No 37.—The Sterling Fire Insurance Co.

Par l'honorable M. *Choquette*:

No 38.—De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce contre l'Incendie.

Par l'honorable M. *Ouellet*:

No 39.—De la cité de Lachine.

L'honorable M. *Choquette*, de la Commission des règlements, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

## CONSEIL LÉGISLATIF

## BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 15 avril 1936.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport :

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

No 1.—De la Corporation de la ville de Lachute; des Commissaires d'écoles protestantes; des commissaires d'écoles catholiques de la municipalité de la ville demandant des amendements à sa charte.

No 2.—De la ville de Laval des Rapides, demandant modifications à sa charte.

No 3.—Des commissaires d'écoles de la Commission Scolaire de la Côte de Notre-Dame-de-Liesse, comté de Jacques-Cartier, district de Montréal, demandant l'adoption d'une loi les exemptant de l'application de certaines lois.

No 4.—Three Rivers Grain & Elevator Co. Limited, demandant la ratification de règlements et résolution passés par le Conseil de la Cité.

No 5.—De Christine Fraser Bryce et Muriel Florence Bryce, demandant une loi confirmant et validant un acte de vente.

No 6.—De la Corporation de la Ville de Mont-Royal, demandant des amendements à sa charte.

No 7.—De la ville de Hampstead, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

No 8.—De la cité de Joliette, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement du conseil de ladite cité, relativement à une subvention à Ernest Harnois et Fils, Limitée.

No 9.—Du Séminaire de Québec, demandant l'adoption d'une loi distrayant un certain nombre de terres, possédées par lui de certaines municipalités et paroisses.

No 10.—De la Corporation du comté de Témiscouata, demandant l'adoption d'une loi divisant le comté en deux, pour fins municipales.

No 11.—De Beauharnois Light, Heat & Power Company, demandant l'adoption d'une loi amendant l'Acte d'Incorporation de la Compagnie.

No 12.—John McLean Chamard, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des Chirurgiens-Dentistes à l'admettre au nombre de ses membres après examens.

No 13.—Verchères, Chambly & Laprairie Tramways Company, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

No 14.—Gabriel Vallerand et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation de ville, sous le nom de ville du Lac St-Joseph, certaine partie du territoire de la Municipalité de Ste-Catherine de Fossambault.

No 15.—De la corporation de la ville de La Tuque, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte et ratifiant le règlement No 229 de ladite ville, ainsi que le contrat en découlant, intervenu entre ladite ville et la Brown Corporation.

No 16.—De la Boiler Inspector Association of the Province of Quebec, Inc., demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation les inspecteurs d'appareils sous pression.

No 17.—De Elphège Marier et autre, demandant l'adoption d'une loi concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier.

Le tout respectueusement soumis,

ERNEST CHOQUETTE,

*Président.*

Sur la motion de M. *Choquette*, il est  
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Simard* donne avis de motion.

L'honorable M. *Scott* donne avis de motion.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est  
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit  
ajournée au Mercredi 22 avril courant, à 3 h. 30 après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme  
suit:

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le 1er avril 1936.

Résolu que les honorables MM. Taschereau, Mercier et David, MM. Barré, Beaulieu, Bélanger, Daniel, Dansereau, Ducharme, Duguay, Duplessis, Farand, Gagnon, Gault, Gouin, Messier, Moreault et Paquet-

---

te soient nommés membres du comité de la bibliothèque et représentent cette chambre dans le comité mixte des deux chambres qui est chargé d'assister MM. les Orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la Législature.

Ordonné qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message lui communiquant la résolution ci-dessus.

Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

*Le Greffier de l'Assemblée législative,*

L.-P. GEOFFRION.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit:

Le 1er avril 1936.

Résolu qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives durant la session en cours, et l'informant que les honorables MM. Taschereau, Perrault, Francœur et Authier, MM. Bertrand, Casgrain, Cliche, Daniel, Drouin, Rousseau et Sherman, représenteront cette Chambre dans ledit comité mixte.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

*Le Greffier de l'Assemblée législative,*

L.-P. GEOFFRION.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est

*Résolu* qu'un message soit transmis à l'Assemblée législative à l'effet de l'informer que le Conseil législatif consent à se joindre à elle, ainsi qu'il en a été prié, pour constituer une commission mixte devant avoir charge des impressions législatives, et qu'il a désigné pour faire partie de cette commission mixte les honorables MM. Bryson, Garneau, Grothé, Létourneau, Marchand, Martin, Moreau, Nicol, Ouellet, Roy et Scott, auxquels avait déjà été confiée la surveillance des impressions du Conseil législatif au cours de la présente session.

L'honorable président présente au Conseil législatif un rapport supplémentaire du greffier du Conseil législatif qui ont prêté le serment d'allégeance à Sa Majesté le Roi Édouard VIII, ce rapport se lisant comme suit:

---

Québec, le 15 avril 1936.

*Monsieur le Président,*

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint une liste supplémentaire des membres du Conseil législatif qui ont prêté le serment d'allégeance à Sa Majesté le Roi Edouard VIII.

Agréez monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

R.-A. BENOIT,

*Greffier du Conseil législatif.*

Les honorables MM. *Hector Champagne,*  
*P.-R. DuTremblay.*

Ordonné que ce rapport soit déposé sur la table.

L'honorable président du Conseil législatif dépose une liste supplémentaire des membres du Conseil législatif qui ont renouvelé leur déclaration de qualification conformément à la règle 91.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 22 AVRIL 1936

(Séance à 3 h. 30 après-midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bullock,</i>	<i>Marchand,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellet,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Lemieux,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Létourneau,</i>	

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Grothé* :

No 40.—Des Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception.

No 41.—De Dame Clara Martin, veuve de feu Tancrède Bienvenu et de Achille Bienvenu.

No 42.—Des Syndics de la paroisse de Saint-Germain-d'Outremont.

Par l'honorable M. *Marchand* :

No 43.—Louis de Gonzague Prévost et autres.

Par l'honorable M. *Lemieux* :

No 44.—De Dame Mercédès Laurence et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

No 18.—De la ville de Châteauguay, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

No 19.—De Joseph-P. Desjardins et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Villa St-Jean de la Lande".

No 20.—De la cité de Granby, demandant des amendements à sa charte.

No 21.—Du Conseil Armorial de la Noblesse de Québec, demandant l'adoption d'une loi le constituant en corporation.

---

No 22.—De la ville de Magog, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte.

No 23.—Des commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines conventions avec la Donnacona Paper Company, Limited.

No 24.—De la corporation municipale de la ville de Donnacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines conventions avec la Donnacona Paper Company, Limited.

No 25.—De la corporation de Victoriaville, demandant l'adoption d'une loi la constituant en municipalité de ville sous le nom de "Cité de Victoriaville", et lui octroyant certains pouvoirs.

No 26.—De la corporation municipale du village de Val d'Or, demandant l'adoption d'une loi la constituant en municipalité de ville.

No 27.—Des syndics Apostoliques des Frères Mineurs ou Franciscains, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi les constituant en corporation.

No 28.—De la commission des écoles catholiques de Verdun, demandant des amendements à la loi concernant ladite commission, et lui octroyant certains pouvoirs d'emprunt.

No 29.—De John Lapiere et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation "L'Association des maréchaux-ferrants de la Province de Québec".

No 30.—De Harry Bell Montizambert, et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom "The Quebec Goldfields Transportation Company".

No 31.—De la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

No 32.—De l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi les constituant en corporation.

No 33.—De Eugène Labelle et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle.

No 34.—De la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

No 35.—De dame Frances Langan et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant les lois 5 Geo. V, chap. 161 et 21 Geo. V, chap. 182.

No 36.—De Georges Boisvert et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Baie Comeau.

No 37.—De "The Sterling Fire Insurance Company", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

No 38.—De la compagnie d'Assurance Mutuelles du Commerce contre l'Incendie, demandant que la loi des Assurances de Québec s'applique à ladite compagnie.

No 39.—De la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est  
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle  
soit ajournée au mercredi, 29 avril courant.

L'honorable M. *Scott* prend la parole sur sa motion qu'une adresse  
à l'honorable lieutenant-gouverneur soit adoptée demandant la produc-  
tion de la copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement  
provincial et les représentants officiels d'associations ouvrières ou sociales  
concernant les réformes que le gouvernement devrait instituer outre les  
lois de salaire minimum, d'assistance scolaire, de sécurité et d'hygiène  
dans les établissements industriels et commerciaux, de limitations des  
heures de travail, d'hospitalisation des indigents, de bureaux de place-  
ment, de syndicats professionnels, des commissions d'opérations fores-  
tières et d'électricité, d'indemnité aux ouvriers, de contrats collectifs, de  
secours aux chômeurs et de pensions de vieillesse.

L'honorable M. *Carrel* ajourne le débat.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 75),  
intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la pro-  
vince de Québec à admettre John McLean Chamard au nombre de ses  
membres", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est  
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 87),  
intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Sterling Fire Insurance  
Company", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est  
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 93),  
intitulé: "Loi concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-  
Marier", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit:

### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le 26 mars 1936.

*Résolu*,—Que cette Chambre adopte l'adresse du Conseil législatif à l'honorable lieutenant-gouverneur, après y avoir rempli le blanc qui s'y trouve par les mots "et l'assemblée législative";

*Ordonné*,—Qu'un message soit adressé au Conseil législatif pour l'informer de l'adoption de la résolution ci-dessus;

*Ordonné*.—Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

*Le greffier de l'Assemblée législative,*

L.-P. GEOFFRION.

L'honorable M. *Nicol* dépose sur le bureau:

Un état des statistiques des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1934;

Un état des dépenses des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1934.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI 29 AVRIL 1936

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

*Bullock,*  
*Daniel,*  
*Kelly,*  
*Lemieux,*  
*Létourneau,*  
*Marchand,*  
*Moreau,*

*Nicol,*  
*Ouellet,*  
*Roy,*  
*Scott,*  
*Simard,*  
*Thériault.*

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:

Par l'honorable M. *Simard*:

No 45.—De la cité de Saint-Hyacinthe.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

No 40.—Les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi les constituant en corporation.

No 41.—Dame Clara Martin, veuve de feu Tancrède Bienvenu et de Achille Bienvenu, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession Tancrède Bienvenu.

No 42.—Des Syndics de la paroisse de Saint-Germain-d'Outremont, demandant l'adoption d'une loi leur accordant le droit de construire un presbytère et effectuer des emprunts.

No 43.—Louis de Gonzague Prévost et autres, demandant l'adoption d'une loi incorporant La Compagnie du Chemin de Fer Témiscamingue & Abitibi.

No 44.—De Mercédès Laurence et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Céline Laurent *alias* Laurin, veuve de Antoine Laurence.

L'honorable M. *Kelly*, de la commission des règlements, présente son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

## CONSEIL LÉGISLATIF

## BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 29 avril 1936.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport:

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

No 18.—De la ville de Châteauguay, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

No 19.—De Joseph-P. Desjardins et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Villa Saint-Jean de la Lande."

No 20.—De la cité de Granby, demandant des amendements à sa charte.

No 21.—Du Conseil Armorial de la Noblesse de Québec, demandant l'adoption d'une loi le constituant en corporation.

No 22.—De la ville de Magog, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte.

No 23.—Des commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines conventions avec la Donnacona Paper Company, Limited.

No 24.—De la corporation municipale de la ville de Donnacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines conventions avec la Donnacona Paper Company, Limited.

No 25.—De la corporation de Victoriaville, demandant l'adoption d'une loi érigeant en municipalité de cité la ville de Victoriaville.

No 26.—De la corporation municipale du village de Val d'Or, demandant l'adoption d'une loi la constituant en municipalité de ville.

No 27.—Des Syndics Apostoliques des Frères Mineurs ou Franciscaïns, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi les constituant en corporation.

No 28.—De la commission des écoles catholiques de Verdun, demandant des amendements à la loi concernant ladite commission et certains pouvoirs d'emprunt.

No 29.—De John Lapierre et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation "L'Association des maréchaux-ferrants de la Province de Québec".

No 30.—De Harry Bell Montizambert et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom "The Goldfields Transportation Company".

No 31.—De la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

No 32.—De l'Association de Bienfaisance des Pompiers de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant le loi les constituant en corporation.

No 33.—De Eugène Labelle et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle.

No 34.—De la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

No 35.—De Dame Frances Langan et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant les lois 5 Geo. V, chap. 161 et 21 Geo. V, chap. 182.

No 36.—De Georges Boisvert et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Baie Comeau.

No 37.—De "Sterling Fire Insurance Company", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

No 38.—De la Compagnie d'Assurances Mutuelles du Commerce contre l'Incendie, demandant que la loi des Assurances de Québec s'applique à ladite Compagnie.

No 39.—De la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

Le tout respectueusement soumis,

JOHN HALL KELLY,

Président *pro-tem*.

Sur la motion de l'honorable M. Kelly, il est  
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est  
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit  
ajournée au mercredi 6 mai prochain, à 3 h. 30 après-midi.

L'honorable M. Simard présente un bill (B) intitulé: "Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules-automobiles concernant les véhicules à traction animale".

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. Ouellet, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième  
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 7), intitulé: "Loi modifiant la Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres".

Le dit bill est lu la première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 82), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque et ratifiant le règlement No 229 de ladite ville ainsi que le contrat en découlant, intervenu entre ladite ville et la Brown Corporation", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 91), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Hampstead", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 75), intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre John McLean Chamard au nombre de ses membres" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 93), intitulé: "Loi concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

A cinq heures de l'après-midi, l'honorable M. E.-L. Patenaude, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

---

Laquelle étant venue,  
Le greffier de la couronne en chancellerie lit le titre du bill à être sanctionné comme suit:

CHAP.

6— 7 Loi modifiant la Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres.

La sanction royale est prononcée sur ce bill par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ce bill.

Après quoi il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI, 6 MAI 1936.

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Choquette,*  
*Daniel,*  
*Du Tremblay,*  
*Kelly,*  
*Lemieux,*  
*Létourneau,*

*Marchand,*  
*Nicol,*  
*Ouellet,*  
*Roy,*  
*Simard,*  
*Thériault,*

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Ouellet* :

No 46.—De l'Association des Chiropraticiens Incorporée.

Par l'honorable M. *Lemieux* :

No 47.—Des curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de Saint-Jean-de-la-Croix.

No 48.—De Dame Alice Amyot, épouse de Albert Paquet et de Dame Gabrielle Amyot, épouse de Henry Bray, et de Horatio-Euclide-Joseph Amyot.

La pétition suivante est lue et reçue :

No 45.—De la ville de Saint-Hyacinthe, demandant l'adoption d'une loi concernant l'acquisition par prescription de certains immeubles dans la cité de Saint-Hyacinthe et validant certaines résolutions de son conseil.

L'honorable M. *Choquette* de la commission des règlements, présente son quatrième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

---



---

 CONSEIL LÉGISLATIF

## BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 6 mai 1936.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport :

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

No 40.—Des Sœurs Missionnaires de l'Immaculée Conception, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi les constituant en corporation.

No 41.—De dame Clara Martin, veuve de feu Tancrede Bienvenu, et de Achille Bienvenu, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Tancrede Bienvenu.

No 42.—Des Syndics de la paroisse de Saint-Germain d'Outremont, demandant l'adoption d'une loi leur accordant le droit de construire un presbytère et effectuer des emprunts.

No 43.—De Louis de Gonzague Prévost et autres, demandant l'adoption d'une loi incorporant la Compagnie de Chemin de Fer Témiscamingue & Abitibi.

No 44.—De Dame Mercédès Laurence et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Dame Céline Laurent *alias* Laurin, veuve de Antoine Laurence.

Le tout respectueusement soumis,

M. CHOQUETTE,  
*Président.*

Sur la motion de l'honorable M. Choquette, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 77), intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation Les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée Conception", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. Simard, il est  
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. Simard, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Simard, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 86), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Mont-Royal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 89), intitulé: "Loi exemptant les Commissaires d'écoles de la Côte Notre-Dame-de-Liesse dans le comté de Jacques-Cartier, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 95), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Châteauguay", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 98), intitulé: "Loi relative aux syndics de la paroisse de Saint-Germain d'Ou-tremont", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *DuTremblay*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

---

Sur la motion de l'honorable M. *DuTremblay*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *DuTremblay*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 108), intitulé: "Loi constituant en corporation La Villa Saint-Jean de la Lande", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est  
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 111), intitulé: "Loi modifiant la constitution des Syndics apostoliques des Frères mineurs ou franciscains", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 154), intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau et la Loi de l'admission à l'étude de certaines professions", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est  
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'honorable M. *Nicol* propose :

Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi prochain, 13 mai, à 3. h. 30 de l'après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (B), intitulé : "Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules-automobiles concernant les véhicules à traction animales.

Après que les honorables MM. *Ouellet*, *DuTremblay*, *Thériault* et *Kelly* eurent parlé.

L'honorable M. *Simard* appuyé par l'honorable M. *DuTremblay* propose la deuxième lecture dudit bill.

Et la question d'agrément étant posée, la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

*Bryson*,  
*Choquette*,  
*Daniel*,  
*DuTremblay*,  
*Kelly*,

*Lemieux*,  
*Marchand*,  
*Nicol*,  
*Roy*,  
*Simard*.

NON CONTENTS :

*Ouellet*,

*Thériault*.

Est résolu affirmativement, ledit bill est lu une deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *DuTremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 13 MAI 1936

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

*Bullock,*  
*Carrel,*  
*Champagne,*  
*Choquette,*  
*Daniel,*  
*Du Tremblay,*  
*Grothé,*  
*Kelly,*  
*Lemieux,*

*Létourneau,*  
*Marchand,*  
*Martin,*  
*Moreau,*  
*Nicol,*  
*Ouellet,*  
*Roy,*  
*Simard,*

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Lemieux* :

No 49.—De David Gameroff et autres.

Par l'honorable M. *Martin* :

No 50.—Des commissaires d'Écoles pour la municipalité de Montréal-Est, dans le comté de Laval.

Par l'honorable M. *Moreau* :

No 51.—Quebec Saguenay and Chibougamou Railway Company.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

No 46.—De l'association des chiropraticiens de la province de Québec, Incorporée, demandant l'adoption d'une loi constituant l'association des chiropraticiens de la province de Québec, en association professionnelle.

No 47.—Des curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de Saint-Jean-de-la-Croix, demandant l'adoption d'une loi exemptant de cotisation certaine partie de ladite paroisse.

No 48.—De dame Alice Amyot et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Georges-Élie Amyot.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des règlements, présente son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

## CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 13 mai 1936.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport :

Votre commission, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans le cas :

No 45.—De la cité de Saint-Hyacinthe, demandant l'adoption d'une loi concernant l'acquisition par prescription de certains immeubles dans la cité de Saint-Hyacinthe et validant certaines résolutions de son conseil.

Le tout respectueusement soumis,

ERNEST CHOQUETTE,  
*Président.*

Sur motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 87), intitulé: "Loi amendant la Charte de The Sterling Fire Insurance Company", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 91), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Hampstead", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont lors lus deux fois par le greffier.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un certain amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Ledit amendement est alors lu deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 76), intitulé: "Loi validant le titre d'une propriété vendue par les héritiers de feu dame Mary Ellen Harrison, veuve de James Bryce", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 83), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 85), intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Magog", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est  
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 92), intitulé: "Loi distrayant un certain nombre de terres, possédées par le séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est  
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill:

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 104), intitulé: "Loi constituant en corporation de ville "La ville du Lac Saint-Joseph" et "La municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est  
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 105), intitulé: "Loi ratifiant un règlement et un contrat faits et passés entre la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf et la Donnacona Paper Company Limited", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est  
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.  
Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 116), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Laval des Rapides", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre".

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 120), intitulé: "Loi concernant la succession de feu James McCready", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'honorable M. *Martin* donne avis de motion

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 19 mai prochain, à 3 h. 30 après-midi.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

---



---

MARDI LE 19 MAI 1936

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur.

les honorables messieurs

*Bullock,*  
*Carrel,*  
*Champagne,*  
*Daniel,*  
*Du Tremblay,*  
*Grothé,*  
*Kelly,*

*Lemieux,*  
*Létourneau,*  
*Marchand,*  
*Martin,*  
*Nicol,*  
*Roy.*

La prière étant faite,

Pétitions lues et reçues :

No 49.—De David Gameroff et autres, demandant l'adoption d'une loi incorporant "Adath Israel Congregation and Community Centre of Outremont."

No 50.—Des commissaires d'écoles pour la municipalité de ville de Montréal-Est, dans le comté de Laval, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une entente et certaines résolutions."

No 51.—De Quebec-Saguenay and Chibougamou-Railway Company, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

L'honorable M. *Champagne* de la commission des règlements présente son sixième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 19 mai 1936.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport :

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

No 46.—De l'Association des Chiropraticiens de la province de Québec, Incorporée, demandant l'adoption d'une loi constituant en

association professionnelle l'Association des Chiropraticiens de la province de Québec, incorporée.

No 47.—Des curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de Saint-Jean-de-la-Croix, demandant l'adoption d'une loi exemptant de cotisation certaine partie de ladite paroisse.

No 48.—De Dame Alice Amyot et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Georges-Elie Amyot.

Le tout respectueusement soumis,

HECTOR CHAMPAGNE,  
Président *pro tem*.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (No 154), intitulé: "Loi modifiant la loi du barreau et la loi de l'admission à l'étude de certaines professions" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 77), intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation Les Sœurs missionnaires de l'Immaculée Conception" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 89), intitulé: "Loi exemptant les Commissaires d'écoles de la Côte Notre-Dame-de-Liesse dans le comté de Jacques-Cartier, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier, et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 95), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Châteauguay", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier, et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 108), intitulé: "Loi constituant en corporation La Villa Saint-Jean de la Lande", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 111), intitulé: "Loi modifiant la constitution des syndics apostoliques des frères mineurs ou franciscains", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à

cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier, et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 103), intitulé: "Loi érigeant en municipalité de cité la ville de Victoriaville", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 112), intitulé: "Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 114), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 117), intitulé: "Loi ratifiant un règlement du conseil de la cité de Joliette relativement à une subvention à être accordée à Ernest Harnois & Fils, Limitée", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 121), intitulé: "Loi concernant la succession de feu Tancredé Bienvenu", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 150), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la division territoriale concernant la municipalité du comté de Témiscouata", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 26 mai prochain, à 3 h. 30 après-midi.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 87), intitulé: "Loi amendant la Charte de The Sterling Fire Insurance Company".

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

---

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 91), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Hampstead".

Sur la motion de l'honorable *M. Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur la motion de l'honorable *M. Nicol*, la Chambre s'ajourne.

MARDI LE 26 MAI 1936

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

*Bullock,*  
*Carrel,*  
*Champagne,*  
*Choquette,*  
*Daniel,*  
*Du Tremblay,*  
*Kelly,*  
*Létourneau,*

*Martin,*  
*Moreau,*  
*Nicol,*  
*Ouellet,*  
*Roy,*  
*Simard,*  
*Thériault.*

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:

Par l'honorable M. *Roy*:

No 52.—De Monseigneur Eugène C. Laflamme et autres.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des règlements, présente son septième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 26 mai 1936.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport:

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

No 49.—De David Gameraff et autres, demandant l'adoption d'une loi incorporant "Adath Israel Congregation and Community Centre of Outremont."

No 50.—Des Commissaires d'écoles pour la municipalité de Montréal-Est, dans le comté de Laval, demandant l'adoption d'une loi ratifiant

une entente intervenue entre les commissaires d'écoles et certaines résolutions des municipalités de ville de Montréal-Est et de Saint-Jules.

No 51.—De "Le Sun Trust Limitée", demandant l'adoption d'une loi modifiant la charte de Quebec-Saguenay and Chibougamou Railway Company.

Le tout respectueusement soumis,

ERNEST CHOQUETTE, *président.*

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 76), intitulé: "Loi validant le titre d'une propriété vendue par les héritiers de feu dame Mary Ellen Harrison, veuve de James Bryce", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier, et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 83), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 85), intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Magog", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 86), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Mont-Royal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 92), intitulé: "Loi distrayant un certain nombre de terres, possédées par le séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Ledit amendement est alors lu deux fois par le greffier, et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill, avec son amendement, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec son amendement, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec son amendement, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec un certain amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 98), intitulé: "Loi relative aux syndics de la paroisse de Saint-Germain d'Outremont", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 104), intitulé: "Loi constituant en corporation de ville la ville du Lac Saint-Joseph, et la municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés à laquelle a été renvoyé le bill (No 116), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Laval-des-Rapides", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés à laquelle a été renvoyé le bill (N<sup>o</sup> 120), intitulé: "Loi concernant la succession de feu James McCrady", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que l'orsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi 3 juin prochain, à 3 h. 30 après-midi.

L'honorable M. *Carrel* reprend le débat sur la motion à l'effet:

Qu'une adresse à l'honorable lieutenant-gouverneur soit adoptée demandant la production de la copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement provincial et les représentants officiels d'associations ouvrières ou sociales concernant les réformes que le gouvernement devrait instituer outre les lois de salaire minimum, d'assistance scolaire, de sécurité et d'hygiène, dans les établissements industriels et commerciaux, de limitation des heures de travail, d'hospitalisation des indigents, de bureaux de placement, de syndicats professionnels, des commissions d'opérations forestières et d'électricité, d'indemnité aux ouvriers, de contrats collectifs, de secours aux chômeurs et de pensions de vieillesse.

L'honorable M. *Champagne* ajourne le débat.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 89), intitulé: "Loi exemptant les Commissaires d'écoles de la Côte Notre-Dame-de-Liesse dans le comté de Jacques-Cartier, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois".

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

---

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 95), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Châteauguay".

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 111), intitulé: "Loi modifiant la constitution des syndics apostoliques des frères mineurs ou franciscains".

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Daniel* donne avis de motion.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI, 3 JUIN 1936.

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bullock,*  
*Carrel,*  
*Du Tremblay,*  
*Grothé,*  
*Kelly,*  
*Lemieux,*  
*Marchand,*

*Martin,*  
*Moreau,*  
*Nicol,*  
*Ouellet,*  
*Roy,*  
*Simard,*  
*Thériault.*

La prière étant faite,

La pétition suivante est lue et reçue:

No 52.—De Monseigneur Eugène Laflamme et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la Fédération des Scouts Catholiques de la Province de Québec.

L'honorable M. *Simard*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (No 150), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la division territoriale concernant la municipalité du comté de Témiscouata", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 103), intitulé: "Loi érigeant en municipalité de cité la ville de Victoriaville", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième  
lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté* de la commission des bills privés, à laquelle  
a été renvoyé le bill (No 112), intitulé: "Loi concernant la succession de  
feu Eusèbe Labelle", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier  
et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle  
a été renvoyé le bill (No 121), intitulé: "Loi concernant la succession de  
feu Trancrède Bienvenu", fait rapport que ledit bill a été examiné en  
entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains  
amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont lors lus deux fois par le greffier et, la  
question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième  
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 76),  
intitulé: "Loi validant le titre d'une propriété vendue par les héritiers  
de feu dame Mary Ellen Harrison, veuve de James Bryce", informant  
cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 85),  
intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Magog", informant cette  
Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 87),  
intitulé: "Loi amendant la charte de The Sterling Fire Insurance Com-  
pany", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté  
ses amendements.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 91), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Hampsstead", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 111), intitulé: "Loi modifiant la constitution des Syndics apostoliques des Frères mineurs ou franciscains", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 116), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Laval-des-Rapides", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 110), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi 9 juin prochain, à 3 h. 30 après-midi.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

---

MARDI LE 9 JUIN 1936

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

*Carrel,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Daniel,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Grothé,*  
*Kelly,*  
*Lemieux,*

*Létourneau,*  
*Marchand,*  
*Martin,*  
*Moreau,*  
*Nicol,*  
*Roy,*  
*Scott,*  
*Thériault.*

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Thériault* :  
No 53.—De la cité de Québec.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des règlements, a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son huitième rapport :  
Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 9 juin 1936.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son huitième rapport :

Votre commission, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans le présent cas :

No 52.—De Monseigneur Eugène Laflamme et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la Fédération des Scouts Catholiques de la Province de Québec.

Le tout respectueusement soumis,

ERNEST CHOQUETTE,  
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 114), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Choquette*, de la part du comité plénier, fait rapport qu'il a été chargé de rapporter progrès.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit de nouveau renvoyé à la commission des bills privés.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 117), intitulé: "Loi ratifiant un règlement du conseil de la cité de Joliette relativement à une subvention à être accordée à Ernest Harnois & Fils, Limitée", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Choquette*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 89), intitulé: "Loi exemptant les Commissaires d'écoles de la Côte Notre-Dame-de-Liesse dans le comté de Jacques-Cartier, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 95), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Châteauguay", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 104), intitulé: "Loi constituant en corporation de ville la ville du Lac Saint-Joseph, et la municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 14), intitulé: "Loi relative à l'extension d'une convention collective de travail ratifié par l'arrêté ministériel No 1729", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 128), intitulé: "Loi constituant en corporation la Fédération des Scouts catholiques de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 156), intitulé: "Loi refondant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la Province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que le dit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 103), intitulé: "Loi érigeant en municipalité de cité la ville de Victoriaville".

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 121), intitulé: "Loi concernant la succession de feu Trancrède B. envenu".

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI, 10 JUIN 1936

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

*Carrel,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*DuTremblay,*  
*Grothé,*  
*Kelly,*  
*Létourneau,*

*Marchand,*  
*Martin,*  
*Moreau.*  
*Nicol,*  
*Roy,*  
*Scott,*  
*Thériault.*

La prière étant faite,

La pétition suivante est lue et reçue :

No 53.—De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. DuTremblay, de la commission des Comptes contingents, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES COMPTES CONTINGENTS

Québec, le 10 juin 1936.

La commission des comptes contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son deuxième rapport :

Votre commission a l'honneur de faire rapport qu'elle a nommé une sous-commission composée des honorables MM. Bryson, Champagne, DuTremblay, Laferté et Scott, pour examiner en détail tous les comptes déposés au Conseil législatif le 26 mars 1936 et pour lui en faire rapport.

Ce rapport a permis à votre commission de constater que le greffier a dûment rendu compte de toutes les sommes qu'il a reçues, et que tous les paiements qu'il a effectués sont accompagnés de pièces justificatives.

Les dépenses du 1er janvier 1935 au 31 décembre 1935, se sont élevés à \$111,492.53.

Les prévisions budgétaires pour l'exercice de 1936-37 sont de \$104,000.00.

Le tout respectueusement soumis,

P.-R. DUTREMBLAY,  
*Président.*

Sur la motion de l'honorable M. DuTremblay, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. Laferté, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 114), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. Marchand, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. Marchand, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 83), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", informant cette Chambre que l'Assemblée législative n'accepte pas les amendements du Conseil législatif.

L'honorable M. Nicol, propose que le Conseil législatif insiste sur ses amendements.

Après que l'honorable M. Martin eut parlé sur ladite motion, l'honorable M. Kelly propose en amendement qu'à sa prochaine séance, cette Chambre prenne en considération le message de l'Assemblée législative.

Et la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 92), intitulé: "Loi distrayant un certain nombre de terres, possédées par le Séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 103), intitulé: "Loi érigeant en municipalité de cité la corporation de Victoriaville", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements avec certains amendements, pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Les amendements sont lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a accepté ses amendements à ce bill.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 121), intitulé: "Loi concernant la succession de feu Tancrede Bienvenu", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 126), intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Georges-Élie Amyot", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 157), intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la saisissabilité de certains traitements, salaires ou gages", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 117), intitulé: "Loi ratifiant un règlement du conseil de la cité de Joliette relativement à une subvention à être accordée à Ernest Harnois & Fils, Limitée".

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est—

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 14), intitulé: "Loi relative à l'extension d'une convention collective de travail ratifiée par l'arrêté ministériel No 1729".

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

A quatre heures de l'après-midi, l'honorable M. E.-L. Patenaude, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit le titre des bills à être sanctionnés comme suit:

CHAP.

- 2— 14 Loi relative à l'extension d'une convention collective de travail ratifiée par l'arrêté ministériel No 1729.
- 25— 75 Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre John McLean Chamard au nombre de ses membres.
- 22— 76 Loi validant le titre d'une propriété vendue par les héritiers de feu dame Mary Ellen Harrison, veuve de James Bryce.
- 20— 77 Loi modifiant la Loi constituant en corporation Les Sœurs missionnaires de l'Immaculée Conception.
- 7— 85 Loi refondant la charte de la ville de Magog.
- 10— 86 Loi modifiant la charte de la ville de Mont-Royal.
- 14— 87 Loi modifiant la charte de The Sterling Fire Insurance Company.
- 17— 89 Loi exemptant les Commissaires d'écoles de la Côte Notre-Dame-de-Liesse dans le comté de Jacques-Cartier, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois.
- 12— 91 Loi modifiant la charte de la ville de Hampstead.
- 15— 92 Loi distrayant un certain nombre de terres, possédées par le séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses.
- 26— 93 Loi concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier.
- 11— 95 Loi modifiant la charte de la ville de Châteauguay.
- 16— 98 Loi relative aux syndics de la paroisse de Saint-Germain d'Outremont.
- 8— 103 Loi érigeant en municipalité de ville la corporation de Victoriaville.
- 13— 104 Loi constituant en corporation la ville du Lac Saint-Joseph.
- 18— 108 Loi constituant en corporation La Villa Saint-Jean de la Lande.
- 19— 111 Loi modifiant la constitution des Syndics apostoliques des frères mineurs ou franciscains.
- 23— 112 Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle.
- 9— 116 Loi modifiant la charte de la ville de Laval des Rapides.
- 24— 120 Loi concernant la succession de feu James McCreedy.
- 21— 121 Loi concernant la succession de feu Tancrède Bienvenue.
- 3— 150 Loi modifiant la Loi de la division territoriale concernant la municipalité du comté de Témiscouata.
- 5— 154 Loi modifiant la Loi du barreau et la Loi de l'admission à l'étude de certaines professions.

---

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Après quoi il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer et l'assemblée législative se retire.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 3), intitulé: "Loi abrogeant l'article 7 de la Loi de l'observance du dimanche" pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (No 5), intitulé: "Loi concernant les pensions de vieillesse", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

A cinq heures et trente de l'après-midi, l'honorable M. E.-L. Patenaude, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit le titre des bills à être sanctionnés comme suit :

CHAP.

- 4— 3 Loi abrogeant l'article 7 de la Loi de l'observance du dimanche.  
1— 5 Loi concernant les pensions de vieillesse.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit :

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Après quoi il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi 17 juin prochain, à 3 h. 30 après-midi.

Alors, sur la motion de l'honorable M. Nicol, la Chambre s'ajourne.

CANADA,  
Province de Québec,  
[L. S.]

ES.-L. PATENAUDE.

*EDOUARD VIII, par la grâce de Dieu roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes,*

A nos aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la Province de Québec, ainsi qu'à tous ceux que les présentes peuvent concerner,

SALUT.

**A**TTENDU que, sur l'avis du Conseil exécutif de la province de Québec, Nous avons jugé à propos de dissoudre la présente législature de ladite province;

A CES CAUSES, Nous dissolvons par les présentes ladite législature de la province de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. ÉSIOFF-LÉON PATENAUDE, membre de Notre Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, le ONZE JUIN l'an de grâce mil neuf cent trente-six et de Notre règne le premier.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

CANADA,  
Province de Québec,  
[L. S.]

ES.-L. PATENAUDE.

*EDOUARD VIII, par la grâce de Dieu roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes,*

A tous ceux qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner,

SALUT.

**A**TTENDU que c'est Notre désir et Notre bon plaisir de rencontrer aussitôt que possible le peuple de la province de Québec et d'obtenir son avis exprimé en parlement;

A CES CAUSES, Nous faisons connaître par les présentes que, sur l'avis du Conseil exécutif de la province de Québec, Nous avons ce jour donné des ordres pour l'émission de brefs d'élection en due forme afin de constituer une nouvelle assemblée législative de ladite Province, lesquels brefs d'élection seront tous datés du TROIS JUILLET 1936 et devront être rapportés avant le SIX OCTOBRE 1936, la présentation des candidats à l'élection devant avoir lieu et se faire le HUIT AOÛT 1936, excepté dans les districts électoraux de Charlevoix-et-Saguenay, de Gaspé-Nord, de Gaspé-Sud, et des Iles-de-la-Madeleine où la date de la présentation des candidats et celle du scrutin seront fixées conformément à l'article 184 de la Loi électorale de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. ÉSIOFF-LÉON PATENAUDE, membre de Notre Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, le ONZE JUIN l'an de grâce mil neuf cent trente-six et de Notre règne le premier.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

CANADA,  
Province de Québec,  
[L. S.]

ES.-L. PATENAUDE.

*EDOUARD VIII, par la grâce de Dieu roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes,*

A tous ceux qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner,

SALUT.

**A**TTENDU que c'est Notre désir et Notre bon plaisir de rencontrer aussitôt que possible le peuple de la province de Québec et d'obtenir son avis exprimé en parlement;

---

A CES CAUSES, sur l'avis du Conseil exécutif de la province de Québec, Nous convoquons par les présentes une nouvelle législature de la province pour le six octobre 1936, et mandons et ordonnons à ses membres de s'assembler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. ÉSIOFF-LÉON PATENAUDE, membre de Notre Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, le ONZE JUIN  
l'an de grâce mil neuf cent trente-six et de Notre règne le premier.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

---

# INDEX

DU

SOIXANTE-DIXIÈME VOLUME

DU

## JOURNAL DU CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

---

1 ÉDOUARD VIII, 1936

---

PREMIÈRE SESSION, DIX-NEUVIÈME LÉGISLATURE

---

Adresse à l'ouverture de la session.....	3
— en réponse au discours du trône.....	13-22
— grossoyée et signée par l'orateur.....	22
— présentée au lieut.-gouverneur.....	22
— à Sa Majesté Édouard VIII.....	14
— à l'hon. Lieut-gouverneur.....	14
Ajournement (motions d'—).....	9, 16, 22, 28, 32, 38, 43, 48, 54, 61, 64, 68, 75.
— à loisir.....	36, 37, 72, 74

Avis de motion,—(l'Hon. Simard).....	26
“ (l'Hon. Scott).....	26
“ (l'Hon. Martin).....	48
“ (l'Hon. Daniel).....	61

### BILLS:—

- A—Loi concernant l'Agriculture, première lecture *proforma*..... 8
- B—Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules-automobiles concernant les véhicules à traction animale.  
—1ère lect., 35; 2e lect., sur vote, 43.
- N° 3—Loi abrogeant l'article 7 de la Loi de l'observance du dimanche.  
—Reçu et lu 1ère, 2e et 3e fois, 74; sanctionné, 75.
- N° 5—Loi concernant les pensions de vieillesse.  
—Reçu et lu 1ère, 2e et 3e fois, 74; sanctionné, 75.
- N° 7—Loi modifiant la Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres.  
—Reçu et lu 1ère, 2e, 3e fois, 36; sanctionné, 38.
- N° 14—Loi relative à l'extension d'une convention collective de travail ratifié par l'arrêté ministériel No 1729.  
—Reçu et lu 1ère fois, 67; 2e et 3e lect., 72; sanctionné, 73.
- N° 75—Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre John McLean Chamard au nombre de ses membres.  
Reçu et lu 1ère et 2e fois, 31; rapporté et lu 3e fois, 37; sanctionné 73.
- N° 76—Loi validant le titre d'une propriété vendue par les héritiers de dame Mary Ellen Harrison, veuve de James Bryce.  
—Reçu et lu 1ère et 2e fois, 46; rapporté à am. am. lus deux fois et agréés, lu 3e fois, 56; am. acceptés, 63; sanctionné, 73.
- N° 77—Loi modifiant la loi constituant en corporation Les Sœurs missionnaires de l'Immaculée Conception.  
Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 40; rapporté et lu 3e fois, 50; sanctionné, 73.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 82—Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque et ratifiant le règlement No 229, de ladite ville, ainsi que le contrat en découlant, intervenu entre ladite ville et la "Brown Corporation".  
—Reçu et lu 1ère et 2e fois, 36.
- N° 83—Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.  
—Reçu et lu 1ère et 2e fois, 46; rapporté a.a. am. lus et agréés, 56; la 3e fois, 57; am. non acceptés par Ass. Lég.; Con. Lég. insiste sur ses am., 70.
- N° 85—Loi refondant la charte de la cité de Magog.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 47; rapporté a.a. am. lus deux fois et agréés, 3e lect. sur division, 57; am. accepté, 63; sanctionné, 73.
- N° 86—Loi modifiant la charte de la ville de Mont-Royal.  
—Reçu et lu 1ère et 2e fois, 41; rapporté et lu 3e fois, 57; sanctionné, 73.
- N° 87—Loi amendant la Charte de "The Sterling Fire Insurance Company."  
—Reçu et lu 1ère et 2e fois, 31; rapporté a.a. am. lus deux fois et agréés, 45; 3e lect. 54; am. accepté, 63; sanctionné, 73.
- N° 89—Loi exemptant les commissaires d'écoles de la Côte Notre-Dame-de-Liesse dans le comté de Jacques-Cartier, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois.  
—Reçu et lu 1ère et 2e fois, 41; rapporté a.a. am. lus deux fois et agréés, 51; 3e lect. 60; am. acceptés, 67; sanctionné, 73.
- N° 91—Loi modifiant la charte de la ville de Hampstead.  
—Reçu et lu 1ère et 2e fois, 36; rapporté a.a. am. lus, com. plénier rapporté a.a. am. lu et agréé, 46; lu 3e fois, 54; am. acceptés, 64; sanctionné, 73.
- N° 92—Loi distayant un certain nombre de terres, possédées par le Séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses.  
—Reçu et lu 1ère et 2e fois, 47; rapporté, com. plénier, rapporté a.a. am. lus deux fois et agréés, 3e lect., 58; am. acceptés, 71; sanctionné, 73.

---

---

**BILLS:—(Suite)**

- N° 93—Loi concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier.  
Reçu et lu 1ère et 2e fois, 32; rapporté et lu 3e fois, 37; sanctionné 73.
- N° 95—Loi modifiant la charte de la ville Châteauguay.  
—Reçu et lu 1ère et 2e fois, 41; rapporté a.a. am. lus deux fois et agréés, 51; lu 3e fois, 61; am. accepté, 67; sanctionné, 73.
- N° 97—Loi constituant en corporation "The Quebec Goldfields Transportation Company".
- N° 98—Loi relative aux syndics de la paroisse de Saint-Germain d'Outremont.  
—Reçu et lu 1ère et 2e fois, 42; rapporté et lu 3e fois, 58; sanctionné, 73.
- N° 103—Loi érigeant en municipalité de cité la ville de Victoriaville.  
Reçu et lu 1ère et 2e fois, 52; rapporté a.a. m. lus deux fois et agréés, 62; 3e lect. 68; am. acceptés avec am. acceptés par Conseil, 71; sanctionné, 73.
- N° 104—Loi constituant en corporation de ville la ville du Lac Saint-Joseph, et la municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph.  
Reçu et lu 1ère et 2e fois, 47; rapporté a.a. am. lus deux fois et agréés, 3e lect. 59; am. acceptés, 67, sanctionné, 73.
- N° 105—Loi ratifiant un règlement et un contrat passés entre la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et la "Donnacona Paper Company, Limited".  
Reçu et lu 1ère et 2e fois, 47.
- N° 108—Loi constituant en corporation La Villa Saint-Jean de la Lande.  
Reçu et lu 1ère et 2e fois, 42; rapporté et lu 3e fois, 51; sanctionné, 73.
- N° 110—Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal.  
Reçu et lu 1ère et 2e fois, 64.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 111—Loi modifiant la constitution des syndics apostoliques des frères mineurs ou franciscains.  
Reçu et lu 1ère et 2e fois, 42; rapporté a.a. am. lus deux fois et agréés, 52; lu 3e fois, 61; am. acceptés, 64, sanctionné, 73.
- N° 112.—Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle.  
Reçu et lu 1ère et 2e fois, 52; rapporté et lu 3e fois, 63; sanctionné, 73.
- N° 114—Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.  
Reçu et lu 1ère et 2e fois, 52; rapporté a.a., am. lus deux fois; com. plénier, rapporte progrès, renv. Commission des bills privés, 66; rapporté a.a. am. lus deux fois et agréés; 3e lect. 70.
- N° 116—Loi modifiant la charte de la ville de Laval des Rapides.  
Reçu et lu 1ère et 2e fois, 48; rapporté a.a. am. lus deux fois et agréés, lu 3e fois, 59; am. acceptés, 64; sanctionné, 73.
- N° 117.—Loi ratifiant un règlement du conseil de la cité de Joliette relativement à une subvention à être accordée à Ernest Harnois & Fils, Limitée.  
Reçu et lu 1ère et 2e fois, 53; rapporté a.a.; am. lus deux fois; com. plénier, 66; rapporté a.a.; am. lus et agréés, 67; 3e lect., 72.
- N° 120—Loi concernant la succession de feu James McCready.  
Reçu et lu 1ère et 2e fois, 48; rapporté et lu 3e fois, 60; sanctionné, 73.
- N° 121—Loi concernant la succession de feu Tancrède Bienvenu.  
Reçu et lu 1ère et 2e fois, 53; rapporté a.a. am. lus deux fois et agréés, 63; 3e lect. 68; am. acceptés, 71; sanctionné, 73.
- N° 126—Loi concernant la succession de feu l'honorable Georges-Élie Amyot.  
Reçu et lu 1ère et 2e fois, 71.
- N° 128—Loi constituant en corporation la Fédération des Scouts catholiques de la province de Québec.  
Reçu et lu 1ère et 2e fois, 67.

---



---

**BILLS:—(Suite)**

- N° 150—Loi modifiant la Loi de la division territoriale concernant la municipalité du comté de Témiscouata.  
Reçu et lu 1ère et 2e fois, 53; rapporté et lu 3e fois, 62; sanctionné, 73.
- N° 154—Loi modifiant la Loi du barreau et la Loi de l'admission à l'étude de certaines professions.  
Reçu et lu 1ère et 2e fois, 42; rapporté et lu 3e fois, 50; sanctionné, 73.
- N° 156—Loi refondant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.  
Reçu et lu 1ère et 2e fois, 68.
- N° 157—Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la saisissabilité de certains traitements, salaires ou gages.  
Reçu et lu 1ère et 2e fois, 71.

Carrel; l'Hon. M. seconde adresse en réponse au discours du trône . . . . .	13
“ “ ajourne débat . . . . .	31
“ “ reprend débat . . . . .	60
Champagne, l'Hon. M. ajourne débat . . . . .	<u>60</u>

**COMMISSIONS DE LA CHAMBRE:**

—BIBLIOTHÈQUE, app. 11; message de l'assemblée . . . . .	27
—COMPTES CONTINGENTS, app. . . . .	12
“ “ 1er rapport,—Hon. M. Kelly, prés. <i>pro tem</i> . . . . .	20
“ “ 2e “ “ Du Tremblay, prés. . . . .	69
—LÉGISLATION, app. . . . .	12
“ “ 1er rapport,—Hon. M. Choquette, prés. <i>pro tem</i> . . . . .	19
—BILLS PRIVÉS, app. . . . .	12
“ “ 1er rapport,—Hon. M. Laferté, prés. . . . .	21
—CHEMIN DE FER,—app. . . . .	12
“ “ 1er rapport,—Hon. M. Kelly, prés. . . . .	20

## COMMISSIONS:—(Suite)

—IMPRESSIONS, app. ....	11
"    message à l'Assemblée .....	11
"    "    de    "    .....	11
—MIXTE DES DEUX CHAMBRES concernant la Bibliothèque, message de l'Assemblée .....	11
—RÈGLEMENTS, app. ....	11
1er rapport,—Hon. M. Choquette, prés .....	18
2e    "    "    "    "    .....	24
3e    "    "    Kelly, prés. <i>pro tem.</i> .....	33
4e    "    "    Choquette, prés .....	39
5e    "    "    "    .....	45
6e    "    "    Champagne, prés. <i>pro tem.</i> ....	49
7e    "    "    Choquette, prés .....	55
8e    "    "    "    .....	65
—SALLE DE LECTURE, app. ....	11
1er rapport.—Hon. M. Simard, prés .....	21
—USAGES, COUTUME ET PRIVILÈGES .....	8
Commission nommant au Conseil législatif:—L'Hon. M. Moreau ...	7
Convocation .....	1
Daniel, l'Hon. M. donne avis de motion .....	61
Déboursés du Conseil, État déposé .....	22
Rapporté .....	69
Dépenses et statistiques des chemins de fer, état déposé .....	32
Discours du trône prononcé à l'ouverture de la session .....	3
—rapporté et impression ordonnée .....	8
—prise en considération proposée .....	8
—réponse .....	13
Imprimeur du Roi (rapport de l')— .....	8

## COMMISSIONS:—(Suite)

<b>Kelly, Hon. M.</b> —parle sur la motion proposant une adresse en réponse au discours du trône.....	22
“ “ —parle sur la 2è lecture du Bill B.....	43
“ “ —propose en amendement au message l'Assemblée	70
<b>Lieutenant-gouverneur (Le)</b> prononce discours du trône.....	3
—Message portant rapport de l'Imprimeur du Roi.....	8
—sanctionne les bills.....	38, 73, 75
<b>Martin, L'Hon. M.</b> —donne avis de motion.....	48
<b>Moreau, L'Hon. M.</b> —commission.....	7
“ “ —propose adresse.....	13
<b>Nicol, L'Hon. M.</b> , dépose état des dépenses et des statistiques des chemins de fer.....	32
“ “ —propose que le nom de l'hon. M. Simard soit ajouté à la liste des hons. membres faisant partie du com. salle de lecture et des débats.....	18
“ “ —propose que le Conseil législatif insiste sur ses amendements.....	70
“ “ —parle sur adresse en réponse au discours du trône	22
<b>Orateur (l')</b> fait rapport du discours du trône.....	8
“ —produit un message du gouverneur transmettant le rapport de l'imprimeur du Roi.....	8
“ —produit un état des déboursés du Conseil législatif...	22
“ —dépose la liste des membres du Conseil législatif qui ont remis déclaration de qualification.....	22-28
<b>Ouverture de la session</b> .....	1
<b>Ouellet, L'Hon. M.</b> —ajourne, reprend débat sur l'adresse en réponse au discours du trône.....	22
“ “ —parle sur motion de 2e lecture du Bill B.....	43

## PÉTITIONS:

N° 1—Ville de Lachute.

—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 25.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 2—La ville Laval des Rapides.  
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 25.
- N° 3—Commissaires d'écoles Notre-Dame-de-Liesse.  
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 25.
- N° 4—Three Rivers Grain Elevator Company, Limited.  
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 25.
- N° 5—Christine & Florence Fraser Bryce.  
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 25.
- N° 6—Corporation of the Town of Mount Royal.  
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 25.
- N° 7—The Town of Hampsstead.  
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 25.
- N° 8—De la Cité de Joliette.  
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 25.
- N° 9—Séminaire de Québec.  
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 25.
- N° 10—Corporation du Comté de Témiscouata.  
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 25.
- N° 11—Beauharnois Light Heat & Power Company.  
—Présentée, 10; lue, 18; rapportée, 25.
- N° 12—John McLean Chamard.  
—Présentée, 10; lue, 18; rapportée, 25.
- N° 13—Verchères, Chambly & Laprairie Tramways Company.  
Présentée, 10; lue, 18; rapportée, 26.
- N° 14—Gabrile Vallerand et autres.  
—Présentée, 11; lue, 18; rapportée, 26.
- N° 15—La corporation de la ville de La Tuque.  
—Présentée, 11; lue, 18; rapportée, 26.

---

---

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 16—Boiler Inspector Association of The Province of Quebec.  
—Présentée, 11; lue, 18; rapportée, 26.
- N° 17—Elphège Marier et autre.  
Présentée, 11; lue, 18; rapportée, 26.
- N° 18—De la Ville de Châteauguay.  
—Présentée, 23; lue, 29; rapportée, 34.
- N° 19—De Joseph-P. Desjardins et autres.  
—Présentée, 23; lue, 29; rapportée, 34.
- N° 20—De la Cité de Granby.  
—Présentée, 23; lue, 29; rapportée, 34.
- N° 21—Du Conseil Armorial de Québec.  
—Présentée, 23; lue, 29; rapportée, 34.
- N° 22—De la Ville de Magog.  
—Présentée, 23; lue, 30; rapportée, 34.
- N° 23—Des Commissaires d'écoles de la municipalité de la Ville de Donnacona.  
—Présentée, 23; lue, 30; rapportée, 34.
- N° 24—De la corporation municipale de la Ville de Donnacona.  
—Présentée, 23; lue, 30; rapportée, 34.
- N° 25—De la corporation de Victoriaville.  
—Présentée, 24; lue, 30; rapportée, 34.
- N° 26—Corporation Municipale du village de Val d'Or et autres.  
—Présentée, 24; lue, 30; rapportée, 34.
- N° 27—Des Syndics Apostoliques des Frères Mineurs ou Franciscains.  
—Présentée, 24; lue, 30; rapportée, 34.
- D° 28—De la Commission des écoles catholiques de Verdun.  
—Présentée, 24; lue, 30; rapportée, 34.
- N° 29—John Lapierre et autres.  
—Présentée, 24; lue, 30; rapportée, 34.

---

---

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 30—De Harry Bell Montizambert et autres.  
—Présentée, 24; lue, 30; rapportée, 35.
- N° 31—De la cité de Montréal.  
—Présentée, 24; lue, 30; rapportée, 35.
- N° 32—De l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal.  
—Présentée, 24; lue, 30; rapportée, 35.
- N° 33—De Eugène Labelle et autres.  
—Présentée, 24; lue, 30; rapportée, 35.
- N° 34—De la cité de Verdun.  
Présentée, 24; lue, 30; rapportée, 35.
- N° 35—De Stella Frances Langan et autres.  
—Présentée, 24; lue, 30; rapportée, 35.
- N° 36—De Georges Boisvert et autres.  
—Présentée, 24; lue, 30; rapportée, 35.
- N° 37—De "The Sterling Fire Insurance Co."  
—Présentée, 24; lue, 30; rapportée, 35.
- N° 38—De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce contre  
l'Incendie.  
—Présentée, 24; lue, 30; rapportée, 35.
- N° 39—De la cité de Lachine.  
—Présentée, 24; lue, 30; rapportée, 35.
- N° 40—Des Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception.  
—Présentée, 29; lue, 33; rapportée, 40.
- N° 41—De Dame Clara Martin, veuve de feu Tancrede Bienvenu.  
—Présentée, 29; lue, 33; rapportée, 40.
- N° 42—Des Syndics de la paroisse de Saint-Germain-d'Outremont.  
—Présentée, 29; lue, 33; rapportée, 40.
- N° 43—Louis de Gonzague Prévost et autres.  
—Présentée, 29; lue, 33; rapportée, 40.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

N° 44—De Dame Mercédès Lawrence et autres.  
—Présentée, 29; lue, 33; rapportée, 40.

N° 45—De la cité de Saint-Hyacinthe.  
Présentée, 33; lue, 39; rapportée, 45.

N° 46—De l'Association des Chiropraticiens Incorporée.  
—Présentée, 39; lue, 44; rapportée, 49.

N° 47—Des curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de Saint-Jean-de-la-Croix.  
Présentée, 39; lue, 44; rapportée, 50.

N° 48—De Dame Alice Amyot, épouse de Albert Paquet et de Dame Gabrielle Amyot, épouse de Henry Bray, et de Horatio-Euclide-Joseph Amyot.  
—Présentée, 39; lue, 44; rapportée, 50.

N° 49—De David Gameroff et autres.  
—Présentée, 44; lue, 49; rapportée, 55.

N° 50—Des commissaires d'Écoles pour la municipalité de Montréal-Est, dans le comté de Laval.  
Présentée, 44; lue, 49; rapportée, 55.

N° 51—Quebec Saguenay and Chibougamau Railway Company.  
—Présentée, 44; lue, 49; rapportée, 56.

N° 52—De Monsiengneur Eugène-C. Laflamme et autres.  
—Présentée, 55; lue, 62; rapportée, 66.

N° 53—De la cité de Québec.  
—Présentée, 65; lue, 69.

Proclamations..... V, VI, VII, VIII, IX, X, 75, 76, 77

Règle 38 suspendue..... 31, 32, 36, 40, 41, 42, 46, 47, 48, 52, 53,  
56, 57, 59, 64, 67, 68, 70, 71, 72, 74.  
" 48 " ..... 23, 29, 33, 39, 44, 55, 65

---

Scott, l'Hon. M., donne avis de motion .....	26
“ “ —parle sur la motion .....	31
Simard, l'Hon. M.—donne avis de motion.....	26
“ “ —présente Bill (B) .....	35
“ “ —propose 2e lecture Bill B.....	43
Thériault, l'Hon. M., ajourne débat .....	13
“ “ —reprend débat.....	22
“ “ —parle sur la motion de 2e lect. bill B.....	43
Votes sur division .....	22, 57
Vote noms inscrits .....	43